



# SMCC

SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



## COMPTE RENDU n° 6

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 27 mai 2023

99 adhérents à jour de leur cotisation ont été convoqués pour participer à cette assemblée générale au cinéma du Camp Militaire de Carpiagne.

54 sont présents et 21 sont représentés soit un total de 75 votants.

Le quorum statutaire de 33 votants étant atteint l'assemblée peut valablement se dérouler.

L'assemblée est ouverte à 9h10 par Maurice VERGOS, vice-président.

#### COOPTATIONS :

M VERGOS demande à l'assemblée d'approuver la cooptation par le conseil d'administration de Bernard BUTOT en remplacement du Cne MARTIN qui est devenu retraité de l'armée en mai 2022 et s'est retiré.

Vote de l'assemblée sur la cooptation.

**Contre 0, abstention : 0, approbation à l'unanimité.**

#### RAPPORT MORAL de Maurice VERGOS

Chers amis,

Je vous remercie d'être présent aujourd'hui à notre assemblée générale annuelle.

Je remercie le 1er REC de bien vouloir nous accueillir ce jour comme chaque année. Le colonel LEINEKUGEL LE COQ, chef de corps, président de notre société, et le colonel LAURENTIN, Cdt en second nous prient d'excuser leur absence du fait de contraintes professionnelles.

Tous les 2 vont nous quitter dans quelques mois pour occuper de nouvelles fonctions et je tiens à les remercier pour toute l'aide qu'ils nous ont apportée et je ne doute pas que nous aurons la même écoute avec leurs successeurs.

C'est le Capitaine DESVERGNE qui représente le 1er REC à notre AG.

Cette année nous avons eu la douleur de perdre 1 ami membre de notre société : Michel MAGNALDI et je vous propose de lui rendre hommage en observant une minute de silence.

L'année cynégétique 2022-2023 s'est relativement bien déroulée malgré les difficultés rencontrées en raison des contraintes sécuritaires imposées par le régiment, que nous sommes tenus de respecter, et qui ont conduit à l'annulation d'un certain nombre de jours de chasse. Le territoire que nous louons est suffisamment vaste pour que, je l'espère, nous puissions trouver des arrangements ponctuels permettant de pratiquer la chasse en toute sécurité au moins dans certains secteurs sans poser de problèmes à d'autres manifestations qui se déroulent chaque année à proximité où sur une zone précise du camp.



# SMCC

## SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE

La saison de chasse est courte, nous ne sommes autorisés à chasser uniquement les week-end et jours fériés, si bien que chaque interdiction totale est très pénalisante pour chacun d'entre nous.

Nous avons tous conscience des difficultés environnementales actuelles qui deviennent de plus en plus prégnantes et que nous ne pouvons ignorer, mais nous entendons être des acteurs à part entière en adaptant nos pratiques autant que nécessaire pour que la pratique de la chasse puisse perdurer.

La présence des loups sur le camp s'est accrue d'autant plus que pour la deuxième année consécutive des naissances vont avoir lieu. Là aussi nous n'avons pas d'autre solution que de nous adapter et observer la plus grande prudence lors de nos actions de chasse.

Sur le plan de la surveillance épidémiologique que nous effectuons sur le grand gibier prélevé, les résultats des analyses des prélèvements qui ont été réalisés durant la saison confirment toujours l'absence de Trichine et de maladie d'Aujeszky sur notre territoire. Je remercie le Dr Bernard DAVOUST, responsable du secteur vétérinaire de l'UMR Aix-Marseille Université pour son aide précieuse.

Au niveau des subventions je remercie la municipalité de CARNOUX-EN-PROVENCE et la FDC 13 pour leur soutien.

Pour la saison à venir nous allons nous efforcer de maintenir un calendrier à même de satisfaire le plus grand nombre, et le montant des cotisations devrait être reconduit à l'identique pour les 2 cartes (complète et grand gibier) malgré l'inflation que nous connaissons.

Les dates de remise des cartes pour la saison 2023-2024 n'ont pas encore été fixées. Elles vous seront communiquées en temps utile.

Comme vous le savez la loi chasse de 2019 a rendu obligatoire le suivi d'une formation sécurité par tous les chasseurs tous les dix ans. Un certain nombre d'entre vous l'ont déjà accompli. Vous avez actuellement la possibilité de la suivre et la valider sur le site internet de la FDC 13 en vous rendant dans votre espace personnel, de cliquer sur formation et de suivre les instructions données. Je vous invite à suivre cette procédure qui est très simple et gratuite.

Pour terminer il me reste à remercier tous ceux d'entre nous qui permettent à la SMCC de fonctionner : Tous les membres des diverses commissions, les gardes chasse, les membres du CA. Ils consacrent tous beaucoup de temps et d'énergie tant pendant la saison de chasse qu'à l'intersaison pour l'organisation de nos activités mais aussi pour l'entretien de nos installations et de nos locaux. Un grand merci à eux. Et je ne saurai conclure sans remercier tous les personnels civils et militaires du 1er REC qui nous aident au quotidien. Et plus particulièrement le Capitaine DESVERGNE, le lieutenant GOMEZ, l'adjudant TAMARAWA, et monsieur VIDAL chargé de la biodiversité et qui a succédé à Mr Gala et que nous avons rencontré récemment.

Je vous remercie de votre attention.

Vote de l'assemblée sur le rapport moral :

**Contre 0, abstention : 0, approbation à l'unanimité.**

**RAPPORT FINANCIER** par Michel VISSE-DEMORTIER, trésorier.

***RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES*** : Mr Éric de LA FOURNIERE, vérificateur des comptes de la SMCC, a examiné les pièces comptables en les rapprochant des écritures présentées ci-dessus. Il déclare que ses contrôles n'ont montré aucune différence et en conséquence certifie les comptes présentés au bilan par le trésorier.



# SMCC

## SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Trésorerie de la saison 2022/2023 :

RECETTES		DEPENSES	
Adhésions	23 960	Frais bancaire	129
Battues	2 967	Assurances	1 184
Invitations PG	40	Administration	1 268
Subventions	2 077	Bâtiments	2 095
		Petit gibier	19 298
		Grand gibier	5 885
	<b>29 044</b>		<b>29 859</b>
Pertes	<b>815</b>	Bénéfices	0
<b>TOTAL</b>	<b>29 859</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 859</b>

Vote de l'assemblée sur le rapport financier :

**Contre 0, abstention : 0, approbation à l'unanimité, quitus donné au trésorier.**

**BUDGET PREVISIONNEL** présenté par Michel VISSE-DEMORTIER.

Celui-ci dépend essentiellement des recettes apportées par les adhésions estimées en fonction des avances perçues et des nouvelles inscriptions déclarées. Il sera revu et ajusté après la fin de la délivrance des cartes de chasse début septembre.

RECETTES		DEPENSES	
Adhésions	22 250	Frais bancaire	200
Battues	2 640	Assurances	1 200
		Locations	2 000
		Bâtiments	350
		Petit gibier	17 950
		Grand gibier	5 410
Report banque	2 304	Frais de cohésion	400
TOTAL	27 594	Divers	550
Déficit à combler	<b>1 466</b>		
	<b>29 060</b>		<b>29 060</b>

**INTERVENTION** de Patrick APELIAN, président de la commission petit gibier :

Je voudrais avant tout vous rappeler que nous avons trois territoires de chasse, le Mussuguet sud, le Mussuguet nord et la Gelade. Sur ces trois territoires nous lâchons les mêmes nombres de gibiers, en moyenne 30 pièces par territoire ce qui fait une moyenne de 120 bêtes par lâcher.

Cette année nous avons programmé 10 lâchers à plumes.

Comme vous avez pu le constater les deux premiers lâchers de septembre ont été soumis à des restrictions de chasse émises par le camp militaire de Carpiagne dues aux risques incendie, ce qui malheureusement nous a fait perdre 2 lâchers de gibiers qui étaient programmés ce qui impacte le prélèvement général.



# SMCC

## SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Pour les lapins nous avons introduit début mars 20 tris de reproducteurs (2 femelles et un mâle) et effectué 4 lâchers de 50 lapins de tir, ce qui donne au total 260 lapins.

Le retour des carnets de prélèvements et à leur étude donne les pourcentages de prélèvements :

	TERRITOIRE	MUSSUGUET	GELADE
FAISANS	58%	68%	39%
PERDREAUX	38%	43%	25%
LAPINS DE TIR	17%	32%	0%

Ainsi afin d'éviter un nombre de pertes considérable, nous lâchons les gibiers le matin dans le but de satisfaire tous les chasseurs, en pensant que c'est un gibier de tir qui nous coûte quand même 18 524 € par saison.

Je vous annonce le changement de notre fournisseur de gibier.

Pour la bécasse, après un comptage verbal, nous sommes à 40 oiseaux prélevés, en recul par rapport à l'an passé où nous avons un prélèvement de 60 bécasses.

Pour les petits migrateurs nous sommes comme l'an passé avec très peu de prélèvements.

Je remercie les membres de la commission petit gibier pour le travail effectué tout le long de l'année et rappelle que nous sommes tous bénévoles avec des profils différents.

Nous mettons tout en œuvre pour satisfaire tous les chasseurs dans le but de prendre du plaisir et de la partager tous ensemble. J'espère que tous les efforts qui seront faits cette année nous permettrons de prendre encore plus de plaisir.

Questions diverses :

Pas de lapins à la Gelade ? : Plusieurs lapins ont été vus à la Gelade, près de la réserve.

Bruno COISY : Pourquoi le prélèvement est-il si faible sur la Gelade ?

Réponse : Probablement à cause de la composition du territoire plus difficile qu'au Mussuguet et à une prédation accrue (nombreuses fouines).

**INTERVENTION** de Claude GARI, président de la commission piégeage.

Il n'y a pas eu de piégeage l'an dernier il n'y en aura pas cette année. La présence du loup et des chèvres (avec leurs chiens de défense) ne nous permet pas de poser les pièges avec le risque d'attraper un canidé qu'il nous sera impossible de libérer, cette action devant être réalisée par la bergère ou l'OFB. Il y a d'autres prédateurs (renards, fouines, pies, etc.) qui eux sont tirables à volonté pendant la saison de chasse. Ne vous en privez pas.

Il est important que chacun d'entrevous soit en possession d'une fiche de prédation (au moins) afin d'y déclarer chaque prédation que vous rencontrez (même sur le gibier de tir) et me la remettre remplie et signée.

**INTERVENTION** de Xavier LUCIANI, président de la commission grand gibier.



# SMCC

## SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Cette année nous avons eu beaucoup de problèmes dus à la sécheresse. Il y a eu aussi pas mal d'interdits par les pompiers.

Le prélèvement de 15 sangliers a été en forte baisse à cause de la meute de loups qui s'est installée sur Carpiagne, beaucoup de sangliers, de bêtes rousses et de marcssins en ont rempli le garde-manger.

Les chevreuils se sont mieux défendus : on a pu utiliser les 11 bracelets.

Les battues se sont bien déroulées, avec une bonne participation des adhérents de la SMCC, les postes respectent bien les consignes de sécurité et marquent leur angle de 30° avec les jalons orange.

Les traqueurs ont fait leur possible pour déloger les sangliers, sans trop de résultat. Certaines traques étaient vides (cinq battues sur 12).

Il y a eu un chien blessé.

J'espère que cette saison de 2023/2024 sera meilleure. Nous avons fait un comptage de chevreuils et demandé douze bracelets.

Il est prévu de faire un comptage de sangliers en juin et des tirs de renards si c'est possible.

R FONTAINE a placé deux caméras toute la saison. Nous avons pu voir trois compagnies de laies avec des marcssins à plusieurs reprises. Merci pour ton dévouement.

Nous avons fabriqué douze miradors qui seront placés en accord avec Aubagne sous la ligne haute tension.

Lors du choix éventuel d'invités non adhérents et si tous les postes ne sont pas occupés par des adhérents, les chasseurs d'Aubagne seront privilégiés.)

Les miradors qui sont sur la piste seront récupérés, réparés et mis en place sur le Mussuguet sud.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé et qui participeront à la mise en place.

Merci

Bonne saison.

**INTERVENTION** d'Hervé FONTAINE, président de la commission sécurité :

Le SIA (système d'information sur les armes) :

Initialement les détenteurs doivent ouvrir un compte avant le 1 juillet 2023, la date de création du compte est repoussée au 31 décembre 2023.

La journée découverte

La veille de l'ouverture, il est organisé une journée découverte des territoires pour les nouveaux arrivants afin de connaître les limites de chasse à l'avant (chasse au petit gibier).

Je saisis l'occasion qui m'est donnée pour remercier les gardes chasse, Robert, Raymond, Carmelo et André ainsi que Roger et Claude pour leurs actions menées tout au long de l'année pour la chasse et les chasseurs.



# SMCC

## SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



### **INTERVENTION** du secrétaire

Merci de se servir de l'email : [contact@smccarpiagne.fr](mailto:contact@smccarpiagne.fr)

Abandonner l'ancien [smccarpiagne@free.fr](mailto:smccarpiagne@free.fr)

Il n'y a pas eu de modification du Règlement Intérieur depuis la précédente assemblée générale qui avait approuvé le RI n° 8 pour la saison 2022/2023.

Le règlement Intérieur n° 8 est donc toujours applicable pour la saison 2023/2024 et est mis à disposition sur le site Internet de la SMCC.

### **INTERVENTION** du capitaine DESVERGNE

Précise que les interdictions de tirs sont décidées par les pompiers et ne correspondent pas obligatoirement aux autorisations de circuler données par la Préfecture.

Il va se pencher sur les dispositions entourant les organisations civiles empruntant ou jouxtant le camp pour tenter de limiter les interdictions de chasse aux zones vraiment concernées.

A la question quid de la carrière de la PENNE/HUVEAUNE au-dessus du camp ? Réponse : Le projet est au point mort actuellement.

### **REMISE DE DECORATIONS :**

Le vice-président appelle M André PRIN- DERRE afin de lui remettre la médaille d'or de la Fédération de Chasse des BdR. Il rappelle que M Xavier LUCIANI a reçu cette même distinction lors de l'assemblée générale de la Fédération en Arles.

## **ASSEMBLEE ELECTIVE**

### **RENOUVELEMENT** du tiers des membres du conseil d'administration :

Le conseil d'administration de 12 membres étant renouvelable par tiers tous les deux ans, il est proposé pour la troisième fois de procéder à l'élection des candidats.

- Les sortants sont :
  - Collège civil : Xavier LUCIANI ; Claude GARI ;
  - Collège militaire : Hervé FONTAINE ; Michel VISE-DEMORTIER ;
  
- Se représentent :
  - Collège civil : Xavier LUCIANI ; Claude GARI ;
  - Collège militaire : Hervé FONTAINE ; Michel VISE-DEMORTIER ;

Les votes ont été comptabilisés à main levée en tenant compte des pouvoirs détenus.



# SMCC

## SOCIÉTÉ MILITAIRE DE CHASSE DE CARPIAGNE



Résultat des votes :

ONT OBTENU :	Voix contre	Abstenus	Voix pour	Est élu à l'unanimité	Est élu à la majorité
<i>Collège Civil</i>					
• Xavier LUCIANI	0	0	75	X	
• Claude GARI	0	0	75	X	
<i>Collège Militaire</i>					
• Hervé FONTAINE	0	0	75	X	
• Michel VISSE-DEMORTIER	0	0	75	X	

Le Conseil d'Administration se réunira à une date ultérieure afin de désigner les membres du bureau, les présidents de commissions, le chef de battue, les membre du conseil de discipline et le commissaire aux comptes 2023/2024.

La séance est levée à 10 h 20 par les remerciements du Vice-Président qui invite tous les participants à partager le pot de l'amitié à la Villa du Mussuguet, siège de l'association SMCC.

Carpiagne le 27 mai 2023

Le secrétaire-général  
Gérard BENEDETTI

Le Vice-Président  
Maurice VERGOS